

## **Formation ADR : nouvelle procédure en rapport avec le certificat de formation**

Suite à la nouvelle réglementation ADR, le format du permis passera d'une version papier à une version type carte de crédit.

Pour cette nouvelle carte, nous avons besoin de deux données supplémentaires et essentielles à la confection du permis, à savoir la photo et la signature du candidat. Cette note contient les explications nécessaires au centre de formation pour la collecte et l'envoi de ces deux éléments. Pour ce faire, nous vous fournissons un document standardisé.

### **Document : Formulaire Chauffeur**

Ce formulaire est à fournir au chauffeur afin qu'il y appose sa photo et sa signature. Ce sont ces deux informations qui seront retranscrites sur leur permis.

Sur ce formulaire, nous demandons au chauffeur d'y inscrire leur nom, prénom et date de naissance. Ce sont ces informations qui permettront de l'identifier parmi les candidats figurant dans sa formation.

Le chauffeur devra fournir une photo d'identité dont les caractéristiques seront reprises dans le document. Nous demandons qu'il inscrive son nom à l'arrière de la photo avant de la coller. Ce qui permet lorsque deux photos se décolle dans l'enveloppe postale, de relier avec certitude la bonne photo au chauffeur.

Il lui est demandé d'apposer sa signature clairement lisible dans le cadre prévu à cet effet en utilisant un stylo à bille de couleur noir.

### **Envoi**

Nous demandons au chauffeur/ à l'entreprise qui a inscrit le chauffeur de nous faire parvenir l'ensemble des documents par formation. C'est-à-dire, le formulaire chauffeur.

Nous demandons que cet envoi se fasse sous enveloppe dont la taille puisse contenir les documents A4 sans les plier. Ceci afin que les photos ne soient pas pliées et qu'elles n'aient pas de contraintes mécaniques qui pourrai les décoller.

### **Adresse d'envoi :**

**ZAWM  
à l'att. de Klaus Willems  
Limburger Weg, 2  
4700 EUPEN**

### **Délai**

Il est impératif pour la confection du permis d'avoir la photo et la signature du chauffeur. L'ITLB devra scanner tout les documents de chaque chauffeur inscrit à un examen. Cette nouvelle procédure augmente le délai nécessaire à l'acquisition de toutes les données nécessaires à la réalisation du permis ADR.

Nous vous demandons donc de nous fournir les documents dans les délais les plus brefs afin de ne pas pénaliser les candidats et qu'ils puissent avoir leur permis le plus rapidement possible.

Pour le ZAWM d'Eupen  
Klaus Willems  
Team Transport